

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 8 (1932-1933)  
**Heft:** 10

**Artikel:** L'efficacité des attaques aériennes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-708234>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

auf sein Urteil sachlich einzugehen. Er mag einmal zu uns in die Schweiz kommen und sich unsern « Nachtwächterverein » ansehen, sich dabei aber hübsch ruhig verhalten, damit er nicht mit derben Schweizerfäusten unliebsame Bekanntschaft macht. Vielleicht überzeugt er sich 1934 anlässlich des Eidg. Schützenfestes in Freiburg dann auch davon, wie schlecht wir mit unsern Waffen umzugehen wissen. Ist der Herr im braunen Hemd bis dahin nicht über seinen Größenwahn gestolpert, so korrigiert er sein schiefes Urteil dann wohl doch etwas. Freimütig geben wir zu, daß er *jedem* Schweizer in einem ganz gewaltig überlegen ist. Die *große Schnauze* allein aber tut's nicht, am wenigsten dann, wenn sie — dumm ist. M.

## Militärisches Allerlei

Luzern wird nun also eine neue Kaserne erhalten. In einem ausführlichen Bericht unterbreitet der Regierungsrat dem Großen Rat eine Botschaft über den Neubau einer Kaserne in Luzern. Die alte Kaserne stammt aus dem Jahre 1868. Sie entspricht hauptsächlich in hygienischer Hinsicht nicht mehr den modernen Anforderungen. Nach mehr als zwanzigjährigen Bestrebungen konnte nun eine Vereinbarung mit dem Eidg. Militärdepartement getroffen werden. Die neue Kaserne soll auf der Allmend zwischen Kantine und Eichwald erstellt werden, und zwar als Blockbau für vier Kompanien. Es soll Raum für 40 Offiziere und 710 Mann geschaffen werden. Dazu kommen noch 50 Reservebetten und Strohlager im Dachstock für zirka 300 Mann. Das Kasernengebäude enthält Hauptbau, Turmbau und Stabflügel. Im Turmbau im 5. und 6. Stock ist die Krankenabteilung mit 32 Betten untergebracht. Die Bau-summe für den eigentlichen Kasernenbau ist auf 1,974,000 Fr. berechnet bei einem Kubikmeterpreis von Fr. 36.50. Mit den Nebengebäuden zusammen kommt der Voranschlag auf 2,300,000 Fr. zu stehen. Vereinbarungen zwischen Bund, Kanton und Stadt Luzern regeln die näheren Bedingungen.

\* \* \*

Die Generaldirektion der Bundesbahnen hat verfügt, daß den Tagelohnarbeitern des Bahndienstes, welche über den Winter wegen Arbeitsmangels die Arbeit unterbrechen müssen, jedoch während dieser Zeit zur Verfügung der Verwaltung stehen und im Frühjahr die Arbeit wieder aufnehmen, der Lohn während der Dauer des Militärdienstes ohne Rücksicht auf die Dauer der Dienstaussetzung auszurichten ist, wenn sie im vorausgegangenen Jahre während mindestens sechs Monaten ununterbrochen im Dienste der Bundesbahnen gestanden sind.

\* \* \*

Der Bundesrat hat die Antwort auf die Kleine Anfrage von Nationalrat Arthur Schmid (Oberentfelden, soz.) betreffend die *Verteilung antimilitaristischer Flugblätter auf dem Waffenplatz Aarau* festgesetzt. Es wird darin festgestellt, daß das Flugblatt « Der Antimilitarist, Organ der Rekruten der Kaserne Aarau » verletzende Schimpfreden gegenüber Offizieren enthielt und daß darin in gehässiger und wahrheitswidriger Weise Darstellungen über den Dienstbetrieb in der Rekrutenschule veröffentlicht wurden.

Der Bundesrat vertritt die Meinung, daß in der *Festnahme des Verbreiters dieser Flugschrift und dessen Zuführung an die Polizei durchaus kein Willkürakt oder Uebergriff von Militärpersonen zu erblicken ist; im Gegenteil entspricht diese Maßnahme den gesetzlichen Vorschriften*. Die Berechtigung polizeilicher Anordnungen der Truppe gegenüber Zivilpersonen — also auch zur Festnahme — ergibt sich aus Art. 200 des Dienstreglementes, wonach jeder Truppenkommandant die nötigen Maßregeln für die Handhabung von Ruhe und Ordnung zu treffen hat. Er darf und muß dagegen einschreiten, wenn versucht wird, durch Flugschriften oder auf irgendeine andere Weise die militärische Disziplin der seiner Dienstgewalt unterstellten Wehrmänner zu untergraben.

Es ist wirklich großartig! Erst hetzen unsere roten Führer in einer Weise, die zum Aufsehen mahnt, gegen Militär und Landesverteidigung, wie es in dieser Form nur in der übergedulden Schweiz vorkommen kann, und nachher spielen sie die erstaunten Unschuldigen, wenn ein Truppenkommandant schließlich einmal aus Notwehr sich gezwungen sieht, einen oder mehrere der verhetzten Kolporteurs am Wickel zu fassen.

\* \* \*

Der Wiederezusammentritt der *Abrüstungskonferenz* steht unter keinem guten Stern. Der *japanische Gewaltstreik* schwebt wie ein düsterer Schatten über dem Völkerbund, der die Kraft zu einem Machtwort nicht finden kann. *Deutschland* will volle Gleichberechtigung, auch in der Wehr. Die allgemeine Wehrpflicht soll das ganze Volk unter Waffen stellen, und auch in bezug auf die Verteidigungsmittel will Deutschland auf der Linie der andern Staaten stehen. Ein Abrüstungspakt, der nicht

diesem Geiste und dieser deutschen Auffassung in vollem Umfang Rechnung trägt, soll nicht unterschrieben werden. *Frankreich* stellt sich erstaunt über die deutsche Kühnheit, die derartige, für einen Franzosen unfaßbare Forderungen stellt. Einstweilen verstärkt es seine Grenzschutzorganisationen in Metz, Nancy und Straßburg durch neue Infanterieregimenter und neue Artillerieabteilungen wesentlich. Man kann ja nie wissen! M.

## L'efficacité des attaques aériennes

Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'entretenir le lecteur des dangers que comportent pour les populations civiles les attaques aériennes par gaz, par explosifs ou par projectiles incendiaires. Il est donc inutile de le répéter: nous sommes les plus chauds partisans d'une organisation sérieuse et complète de la défense antiaérienne du territoire.

Cependant, nous estimons que c'est aller contre le but que l'on se propose d'atteindre que d'exagérer les dangers de ces attaques, en les présentant aux populations non averties sous un aspect romantique qui ne correspond pas à la réalité pratique.

On risque ainsi de paralyser complètement les moyens de défense les mieux étudiés et de provoquer à la moindre alerte un affolement et des paniques plus meurtriers que les projectiles ennemis eux-mêmes.

Il nous semble donc indispensable de faire connaître à nos lecteurs les opinions étrangères qui ont été exprimées sur cette importante question.

On sait que les Italiens ont donné une très grande ampleur à leurs dernières manœuvres aériennes et qu'ils ont étudié de très près la question de l'attaque des villes par de puissantes escadres d'avions.

Dans le numéro de février 1932 de la « Revue militaire italienne », le général Monti s'élève contre l'opinion de ce qu'il appelle les extrémistes, qui prétendent que la décision de la prochaine guerre appartiendra exclusivement aux forces aériennes, auprès desquelles les forces terrestres et navales feront figure de subordonnées.

Sans méconnaître le très grand rôle militaire de l'aviation, l'auteur italien nous met en garde contre une surestimation des dommages qu'elle peut causer. Il y a entre l'aviation et les moyens de la combattre une lutte qu'on peut comparer à la lutte séculaire du projectile et de la cuirasse.

Le cauchemar de la menace aérienne n'a sa raison d'être que pour une population non préparée et surprise par la guerre et qui n'a pas appris à se protéger, comme l'armée, des éclats de bombe, des gaz et du feu.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire en présence d'un adversaire sur ses gardes, l'ennemi risque fort de voir l'action qu'il croyait décisive n'avoir d'autre effet que d'augmenter la haine qu'il inspire, exalter l'esprit de résistance et entraîner la désapprobation des puissances neutres.

Il est d'ailleurs extrêmement difficile de discerner dans le nombre les buts terrestres d'une importance véritablement vitale, d'estimer avec exactitude les moyens à employer et surtout d'atteindre pleinement l'objectif que l'on s'est proposé.

Le général Monti prend comme exemple la réussite complète de la défense de Turin, en juillet 1931, et de Bologne, en août 1931, et il examine la possibilité d'une destruction de Berlin en se basant sur les enseignements tirés des attaques de Paris en 1918. L'entreprise contre Berlin durerait 10 jours et demanderait 600 machines le premier jour. Cinquante pour-cent de ces avions, dans le cas le plus favorable, pourraient atteindre Berlin. En 1918, huit pour-cent des avions allemands purent atteindre Paris.

Sur les 300 appareils restants, on compte un échec de trente-cinq pour-cent, c'est-à-dire de 105 unités, provoqué par le feu ennemi, c'est d'ailleurs la proportion atteinte en 1918.

Dix pour-cent du chiffre total seraient victimes de pannes, ce qui donne encore une perte de 60 machines. Enfin, un pour-cent, c'est-à-dire 6 avions, manqueraient encore pour des raisons diverses.

Nous laissons naturellement à l'auteur italien la responsabilité de ces chiffres, qui sont du domaine de l'hypothèse, mais dont la vraisemblance est acceptable, puisqu'ils sont basés sur les données de la grande guerre. On peut admettre que les moyens d'attaque et de défense ont fait, depuis cette époque, des progrès sensiblement parallèles.

Dans tous les cas, voici les conclusions que le général Monti tire de son hypothèse :

Une perte minimum de 110 appareils apparaît donc comme absolument certaine, sans tenir compte de la perte probable des 300 avions dont il a été question plus haut.

Les frais de l'opération sont estimés, pour atteindre le but proposé, à environ 3 milliards de francs.

La question se pose alors de savoir si les moyens financiers et la capacité de production de l'agresseur peuvent lui permettre un tel effort, qui n'exclut pas, d'ailleurs, la nécessité de faire face aux lourdes charges de la bataille terrestre.

L'auteur résume ainsi sa manière de voir :

« Les puissantes flottes aériennes ne servent à rien si l'armée n'est pas en état d'enfoncer les portes du territoire de l'adversaire, de l'attaquer au moment favorable et de le détruire dans une bataille décisive. »

La lecture assidue des publications militaires allemandes nous a permis de constater que la grande majorité des écrivains spécialisés partagent cette manière de voir et font preuve de la plus grande prudence dans la supputation des résultats à attendre des attaques aériennes massives.

L'enseignement qu'il est bon, à notre humble avis, de tirer de tout cela est qu'on ne saurait trop multiplier les moyens de défense terrestre et les embûches de toute nature capables de troubler la marche des escadrilles ennemies sur les centres vitaux de notre territoire.

La certitude de leur existence est de nature à inspirer de salutaires réflexions à nos adversaires éventuels et de les amener à y regarder deux fois avant de se lancer dans une aventure qui peut être coûteuse en hommes et en matériel, ruineuse en argent et funeste pour leur propre moral si le résultat obtenu n'amène pas la décision complète.

On voit donc qu'il est de toute urgence de donner aux populations civiles une instruction très objective, très complète, sans tomber dans les exagérations que nous avons signalées en débutant.

Un calme absolu et une discipline parfaite, résultant d'une appréciation raisonnée du danger, doivent en effet être placées au premier rang des moyens de défense antiaérienne les plus efficaces.

## Les projectiles incendiaires au XV<sup>e</sup> siècle

Les projectiles incendiaires ont été utilisés en 1477, au siège de Scutari, par Mahomet II.

« Les Turcs », dit Arthur Thomas, traducteur de Thalcondyle, « avaient deux mortiers qui incommodaient fort les habitants, car les boulets que jetaient ces machines sur les toits de Scutari, étaient d'une telle com-

position qu'après que le feu s'y était pris, à peine le pouvait-on éteindre, de sorte que le feu prenant aux toits des maisons qui n'étaient en quelques endroits que de bardeau, cela eût fait un merveilleux ravage et mis tous les pauvres habitants en désordre, car c'était pour ce sujet que les Turcs avaient trouvé cette invention et afin que cela réussit mieux selon leurs désirs, ils ne les tiraient que de nuit. »

Les bombes, asphyxiantes elles-mêmes ne sont pas d'un usage récent, car dans un « Traité de flèches empoisonnées », Pauw dit avoir trouvé, dans un ancien ouvrage de pyrotechnie italienne, la composition d'une poudre puante dont on remplissait des grenades, lesquelles, en éclatant, frappaient d'asphyxie tous ceux qui se trouvaient auprès.

Enfin les liquides enflammés dont les Allemands faisaient pendant la grande guerre un copieux usage, rappellent le feu grégeois que les barbares d'autrefois lançaient avec des tubes.

Signalons à ce propos qu'à la date du 19 novembre 1722, on lit dans les « Mémoires secrets de la République des lettres » :

« Un nommé Dupré, à force de combinaisons chimiques, avait retrouvé l'invention du feu grégeois, c'est-à-dire de ce feu qui se développe dans l'eau et n'en acquiert que plus d'activité. Le gouvernement auquel il avait offert son secret, avait eu la sagesse de ne pas vouloir employer ce funeste moyen de multiplier la destruction de l'humanité et lui avait en même temps fait une pension pour qu'il ne le vendit à aucune puissance. L'inventeur moderne vient de mourir, et l'on craint qu'on ait trouvé dans ses papiers des renseignements sur son art détestable; on a pris toutes les précautions possibles pour prévenir les suites d'une telle promulgation. »

Louis XV donnait donc une leçon d'humanité à la ... Société des Nations et à la Conférence du Désarmement!  
(« Gazette des Carabiniers. »)

## „Généraux Suisses“

Commandants en chef de l'Armée suisse, de Marignan à 1914

Livre de M. Ch. Gos avec préface du colonel commandant de corps Guisan et 16 illustrations hors-texte.

Lesquels d'entre vous, chers lecteurs, sauraient énoncer sans commettre d'erreur les noms des onze généraux qui furent à la tête de l'Armée suisse, de Marignan à nos jours? Bien peu certainement et cela prouve, comme le dit très justement M. le colonel Guisan dans sa préface, que les Suisses en général connaissent très mal l'histoire de leur pays.

C'est à cette regrettable lacune qu'a songé M. Charles Gos en écrivant le très beau livre qu'est « Généraux Suisses ».

Loin d'avoir cherché à traiter son sujet sur un plan technique, l'auteur s'est au contraire attaché à faire ressortir le côté historique du passé militaire de notre armée et c'est avec un rare bonheur qu'il a su, tout en relatant les activités diverses des troupes suisses, broser en quelques traits les caractères personnels de leurs chefs.

Dans ses « Mémoires », Napoléon a exprimé un jugement qu'il importe de retenir : « Les généraux sont guidés par leur propre expérience ou par leur génie. La tactique, les évolutions, la science de l'ingénieur ou de l'artilleur peuvent s'apprendre dans les traités, à peu près comme la géométrie; mais la connaissance des hautes parties de la guerre ne s'acquiert que par l'expérience et par l'étude de l'histoire des guerres et des batailles des grands capitaines. Apprend-on dans la grammaire à